

# CAHIER D'ACTEUR



AMÉNAGER SANS NUIRE PORTES DE  
PROVENCE

MONDRAGON LE 09 juillet 2025

**Avis au projet de méthaniseur Méthalcyon, situé sur la  
commune de Mondragon (84)**

**Bonjour,**

**Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des remarques et questionnements de nos adhérents et des citoyens de Mondragon et environs.**

**Cette liste ne se veut pas exhaustive, mais le reflet à date, des préoccupations citoyennes.**

**Dans l'attente de vos réponses argumentées et de l'abandon du projet.**

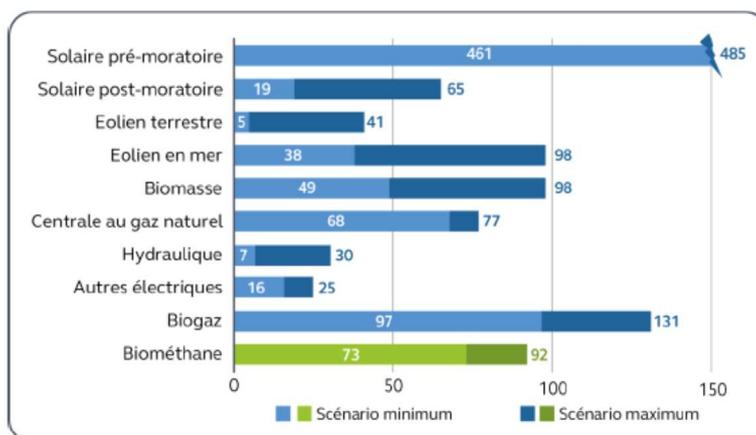
CONCERTATION PREALABLE :

- Sans arrêté de basculement, pas de concertation : Quelle mouche a piquée les porteurs de projet pour lancer une concertation préalable aujourd'hui ?
  - Notre association n'a jamais eu la possibilité d'obtenir une salle municipale pour des réunions d'information, est-ce normal ?
  - Le Conseil municipal fait la promotion de Méthalcyon sur le site officiel, est-ce normal ?
- 10 % de gaz non fossile en 2030 donc encore 90 % de gaz naturel : Est-ce que ce n'est pas l'arbre qui cache la forêt ?  
Ne serait-il pas plus simple de diminuer la consommation de gaz en investissant dans l'amélioration de l'habitat ?
- Est-ce que la production de gaz non fossile, engendrant des nuisances locales se traduit par un tarif inférieur en local où est ce que ça ne profite qu'aux investisseurs. Un rapport de la cour des comptes publié en mars 2025 indique :

## FOCUS : LA MÉTHANISATION AGRICOLE

En France, la méthanisation agricole connaît un développement rapide, que les politiques publiques soutiennent largement. Dans un [rapport](#) publié en mars 2025, la Cour des comptes a évalué les effets de ces politiques. Elle souligne d'abord le foisonnement des dispositifs : tarifs d'achat, subventions d'investissement, etc. Si ces mesures se sont avérées très efficaces, le coût budgétaire est significatif et le biogaz apparaît comme une des productions énergétiques les plus subventionnées (figure). Ce soutien important se traduit, selon les évaluateurs de la Cour, par une rentabilité des projets élevée, voire excessive. Sur le plan du revenu agricole, un effet positif et significatif de la méthanisation a été mis en évidence sur l'Excédent brut d'exploitation (EBE) des agriculteurs qui possèdent une installation. En revanche, l'effet est moindre voire non significatif pour ceux qui se contentent d'apporter des intrants ou de récupérer du digestat. Ce constat contredit en partie l'idée selon laquelle le soutien au biogaz profite à tout un territoire et non aux seuls propriétaires d'unités de méthanisation.

**Estimation des coûts unitaires pour l'État  
des dispositifs de soutien des différentes filières de production d'énergie (en € par MWh)**



Source : Cour des comptes

Note de lecture : « biométhane » désigne ici le biométhane injecté dans le réseau de gaz et « biogaz » celui utilisé pour produire chaleur et électricité (co-génération).

Ces réflexions territoriales sont au cœur du [chapitre](#) qu'il. Réguer consacre à la production de biogaz en Bretagne, dans un ouvrage portant sur la géographie de l'énergie. L'auteure y montre que la méthanisation, dans cette région, s'est concentrée dans les zones à haut potentiel de production de biomasse et qu'elle a surtout concerné des grandes exploitations déjà solides financièrement. De fait, elle a contribué à accentuer fortement les inégalités entre agriculteurs.

Toujours en Bretagne, dans une [pré-publication](#) de la plateforme *Social Science Research Network*, des chercheurs proposent une classification des innovations mises en œuvre par les agriculteurs en matière énergétique. Ils distinguent celles visant la diversification des activités, celles faisant de l'agriculteur un producteur de matières premières pour le secteur de l'énergie, et enfin celles venant renforcer l'autonomie énergétique de l'exploitation. C'est justement parce qu'il voit dans la méthanisation un levier pour accroître cette dernière que C. Rousseau plaide, dans le [dernier numéro](#) de la revue *Paysans et société*, pour soutenir le développement de cette activité.

- Les porteurs de projet possèdent une serre photovoltaïque à proximité vide de toute production dont le seul intérêt est la production d'énergie et un rendement pour les investisseurs de 6% /an et sans aucun intérêt pour les Mondragonnais. Peut on avoir communication du compte d'exploitation de cette structure prouvant son intérêt agricole ou est simplement la preuve que le porteur de projet nourrit la population de mensonges ?

- Concernant le stockage :

#### 4.4.1.1. Etape 1 : Réception et traitement des intrants sur le site

A leur arrivée sur site, les intrants sont réceptionnés en fonction de leur nature :

- Les intrants d'origine agricole (CIMSE) sont stockés sous forme d'ensilage de type couloir béton composés de 3 compartiments pour une surface totale de 3 600 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> chacun).

- Les déchets non agricoles (déchets d'industrie agro-alimentaire et biodéchets) sont réceptionnés en forme de leurs typologies sous bâtiment équipé d'un système de traitement de l'air:

- Conditionnée : Une aire de stockage dédiée aux matières conditionnées de 190m<sup>2</sup> ;

- Solide : Un silo de réception pour les matières en vrac de 70m<sup>2</sup> ;

- Liquide : trois cuves tampons pour les matières liquides ;

- Les déchets agro-alimentaires et biodéchets passent par :

- Une étape de déconditionnement : les intrants organiques (appelés pulpes organiques) sont séparés des indésirables non organiques (refus). Grâce à une trémie d'incorporation qui envoie vers un déconditionneur les matières solides pour extraire la matière organique des déchets et retirer les indésirables.

- Le stockage d'ensilage sur le site engendrera de fortes odeurs toute l'année et des écoulements de jus non négligeables. Nous demandons qu'une étude d'impact soit fournie sur ce sujet et ce stockage soit effectué sous bâtiment équipé d'un système de traitement de l'air.
- Aucune information n'est donnée sur le process de déconditionnement des déchets d'industries agro-alimentaires et sur l'évacuation des déchets restants (plastique...). On sait que beaucoup de nano-plastiques se retrouvent dans les digestats, qu'est-il prévu à cet effet ?
- L'aire de stockage aux matières conditionnées est-elle fermée pour éviter les dégradations par les animaux terrestres et volant car présence de la zone protégée de l'île Vieille à proximité ?
- Même question pour le silo des matières vrac et les cuves tampon ?

- Questions sur le digestat :

Le digestat liquide est conduit vers deux directions :

- il peut être recirculé en cas de besoin en tête de process pour diminuer la siccité (taux de matière sèche) du mélange d'intrants ;
- il peut être envoyé vers une cuve de stockage de 9 000 m<sup>3</sup> sous rétention dans l'attente de son épandage.
- La cuve de stockage se trouve en zone PPRI du Lez avec affleurement de la nappe. Qu'est-il prévu en cas de fuite notamment pour les riverains qui ne peuvent s'alimenter que par forage ? Est-il prévu la prise en charge de manière préventive du branchement eau potable et les abonnements qui vont avec ? Que se passe-t-il pour les exploitations en AB si leur eau d'irrigation est polluée, avez-vous une assurance, peut-on voir la proposition contractuelle ?

Le digestat solide est stocké sous bâtiment de 360m<sup>2</sup> d'une hauteur de 6m pour un volume de 1 080 m<sup>3</sup>, hauteur de l'andain 3 m (bande linéaire de matière organique déposée au sol) dans l'attente de son épandage.

Pour la gestion des eaux et la sécurité, le site disposera :

- d'un bassin de rétention étanche de 660 m<sup>3</sup>,
- d'un bassin de régulation des eaux pluviales de 2 150 m<sup>3</sup>,
- de deux citernes incendie de 120 m<sup>3</sup> chacune.
- Le bâtiment de stockage du digestat solide est-il sous atmosphère contrôlée pour éviter les problèmes d'odeurs que l'on connaît sur la plateforme Alcyon depuis de trop longues années ?

- Le bassin de régulation des eaux pluviales qui récupèrera les jus de l'ensilage est il étanche et couvert pour éviter les odeurs car très proche de la salle de mariages et réceptions de Mr Deroubaix ?

### Question sur les intrants :

#### 4.5. Les intrants

Le projet est dimensionné pour recevoir et traiter 16 950 tonnes de matière organique par an, soit une moyenne de 46 t par jour, avec la répartition suivante :

Origine	Type	Intrants	Tonnage annuel	%
Agricole	CIMSE	Ensilage de Seigle	3 000 t	18 %
	CIMSE	Ensilage d'orge	3 000 t	18 %
	CIMSE	Ensilage de sorgho	2 000 t	12 %
	Sous-produits végétaux	Poussière de céréales	450 t	3 %
	Sous-produits végétaux	Fruits et légumes invendus	1 000 t	6 %
	<b>Sout Total déchets agricoles :</b>			<b>9 450 t</b>
Non Agricole	SPAN C3	Déchets d'Industries Agroalimentaires	250 t	1 %
	Sous-produits végétaux	Déchets d'Industries Agroalimentaires	250 t	1 %
	SPAN C3	Biodéchets des ménages	7000 t	41 %
	<b>Sout Total déchets non agricoles :</b>			<b>7 500 t</b>
<b>TOTAL (agricole et non agricole) :</b>			<b>16 950</b>	<b>100 %</b>

- 
- Pouvez vous nous indiquer de manière précise :
  - Pour les CIMSE d'été et d'hiver :
    - L'origine des CIMSE avec les RPG (PAC) des 3 dernières années et des 3 suivantes des producteurs concernés pour vérifier la cohérence des affirmations
    - Les rotations envisagées sur 5 ans avec les rendements MS des CIMSE, les rendements des récoltes prévues avec les dates précises compatibles avec un optimum de récolte des cultures principales de façon à éviter que des aléas climatiques orientent, par obligation, la culture vers le méthaniseur avec, éventuellement ! des prises en charge par l'assurance ?
    - Le bilan azoté de ces rotations et l'évolution des taux de MO ?
    - Le bilan hydrique de chaque rotation envisagée et quelle incidence en cas d'impossibilité d'irriguer.
    - Les CIMSES d'été peuvent elle être réalisées sans irrigation après des cultures principales d'ails où de céréales d'hiver ?
    - Les CIMSES d'hiver peuvent elles être récoltées à l'optimum du taux de MS avant l'implantation d'une culture d'été ?
    - Quelle concurrence avec les activités actuelles des producteurs et notamment sur l'organisation des chantiers de récolte de l'ensilage ?
    - Des hangars de stockage de fourrage ont été construit en zone agricole pour répondre au besoin actuel, cette activité est elle compromise si elle rentre en concurrence avec les récoltes de CIMSES ?
    - Quelles modifications structurelles des exploitations des porteurs du projet sont envisagées pour répondre correctement aux engagements ?
  - Pour les sous-produits végétaux :

- de Fruits et légumes invendus ou abîmés,
  - **Cultures déclassées ou non récoltées** : en cas de mauvaise météo ou de marché saturé, certaines récoltes peuvent être partiellement valorisées en biogaz au lieu d'être perdues.
  - L'origine et les quantités précises avec les engagements pluriannuels des fournisseurs
  - La destination actuelle de ces sous-produits
  - Le bilan carbone comparatif de ce changement de destination
  - Est-ce que l'objectif n'est pas de déclasser systématiquement les cultures (tomates...) avec également des couvertures assurancielles
- Pour les déchets non agricoles :
- Résidu de fruits et légumes (épluchures, invendus, reste de production)
  - Produit périmés ou non conformes à la vente (avec et sans emballage)
  - L'origine et le descriptif détaillé des déchets d'IAA
  - Quelle garantie d'absence de nanoplastiques et autres polluants dans les digestats ?
  - Que doit on comprendre de l'affirmation ci-dessous, il nous semble que la prévision est déjà que des morceaux de contenant seront présent ?

On entend par déconditionnement toute machine permettant de traiter un flux de biodéchets emballés pour séparer le contenu organique des contenants en l'épurant autant que possible de toutes matières non fermentescibles. Cet

- Vous indiquez qu'il n'y aura aucune incidence sur le trafic puisque celui-ci existe déjà, ce qui est faux : il n'y a aucun trafic de ce type aujourd'hui quartier de la Tapie.

L'incidence sur le trafic de la collecte des biodéchets n'a pas d'influence puisque ce flux est déjà existant dans la collecte des OMr.

## Questions sur les produits sortants :

### 4.6. Les produits sortants

#### 4.6.1. La composition du digestat

La composition prévisionnelle de chacun de digestats est calculée à partir des intrants du projet :

	Quantité	Siccité	MO	pH	C/N	N	P	K	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>
		%	%						
Digestat liquide	14 121 m <sup>3</sup>	8	5,3	7,8	7	4,1	1,7	1,4	1,4
Digestat solide	2 301 t	30	25,2	8,2	25	5,2	2,3	3,1	1,4

Valeur agronomique des digestats

Pour l'exploitation agricole SCEA Les Belles Verdures, l'épandage des digestats substituera la totalité de la fertilisation par engrais chimique.

Pour les exploitations SCEA Les Grands Près et SCEA des Princes, l'épandage des digestats substitue les besoins en macro-éléments: Azote (N), Phosphore (P), Potasse (K) des exploitations.

Des apports en oligo-éléments : le fer (Fe), le manganèse (Mn), le bore (B), le zinc (Zn), le cuivre (CU) et le molybdène (Mo) devront être apportées pour les besoins spécifiques des cultures.

- Pouvez-vous apporter des précisions sur ces affirmations par type de cultures envisagées compte tenu de la problématique azote :
  - Blé dur, sorgho, tournesol : besoin en azote et quantité d'apport possible en digestat (4.1 ou 5.2) exemple de bilan azoté avec quantité de digestat à apporter / ha + apport fertilisation chimique
  - Quel bilan économique ?
- Quel est le plan d'épandage précis du digestat : dates, quantités, période de retour ...
- Quelle évolution physico-chimique des sols ?
- Les forages présents sur les parcelles et éventuellement non déclarés ont-ils été identifiés et quelles précautions seront prises ? Nous souhaitons une cartographie précise de l'ensemble de ces forages par un organisme indépendant.
- En 2017 le secteur était en zone vulnérable nitrate :

*Informations ZONE Vulnérable Nitrate*

- *Rappel de ce qu'il faut savoir et de ce qu'il faut faire*
- *Nos zones de productions sont concernées par la Directive européenne nitrate du 12 décembre 1991.*
- *La France à obligation de lutter contre la pollution de l'eau par les nitrates, le seuil réglementaire à ne pas dépasser est de 50mg/litre.*
- *Dans le Vaucluse, l'objectif est de restaurer et/ou préserver la qualité de 2 nappes fluviales ainsi que la nappe fossile du Miocène présente au pied du Ventoux dans la plaine du Comtat.*
- *La zone historique vauclusienne de Carpentras est étendue sur sa partie sud sur les communes de : SAUMANE de VAUCLUSE, L'ISLE SUR SORGUE, LAGNES.*
- *Sur le nord du département une nouvelle zone vulnérable nitrate est activée par le préfet par arrêté du 17 février 2017. Les communes concernées sont : LAPALLUD, LAMOTTE DU RHÔNE, MONDRAGON.*
- *Dans le prolongement de cette zone les communes suivantes du département de la Drôme sont également concernées : PIERRELATTE, ST PAUL 3 CHATEAUX, DONZERE, CHATEAUNEUF DU RHÔNE.*

*L'eau est un de nos biens les plus précieux. La dégradation de la qualité de nos ressources est constatée depuis plusieurs années un peu partout dans le monde, mais aussi en France (même en Provence!). La fragilité de certains milieux, la concentration d'activités sur certaines zones, l'emploi de produits chimiques multiples, posent aujourd'hui la question de la qualité de l'eau pour les générations futures.*

*Une partie importante de notre approvisionnement en eau vient des nappes souterraines, richesse naturelle dont nous devons prendre soin.*

*Le classement en Zone Vulnérable d'une partie du territoire vauclusien est l'un des outils mis en œuvre pour protéger l'eau des excès de nitrates.*

**Où est notre nappe?**

**Comment fonctionne-t-elle?**

**Quel est aujourd'hui son état qualitatif?**

**Petit tour d'horizon.**



## En Nord-Vaucluse, la nappe alluviale du Rhône

C'est une nappe d'eau souterraine qui accompagne le Rhône. Les eaux circulent souvent à faible profondeur au travers des alluvions (sables, graviers, galets) déposées par le cours d'eau.

Elles sont alimentées à la fois :

- par les eaux qui s'infiltrent au niveau de la plaine alluviale et de ses bordures,
- par le transfert d'eau depuis le cours d'eau au travers des berges et du lit,
- par les flux d'eau souterraine issus des nappes qui drainent éventuellement les territoires situés de part et d'autre de la vallée.



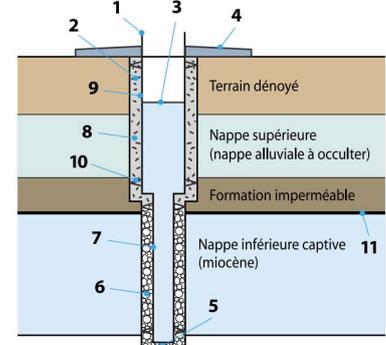
## Les risques liés aux forages

Les forages sont des sites de très grande sensibilité pour les nappes puisque à ces endroits, l'eau est mise directement en contact avec la surface.

Il existe des milliers de puits et forages en Comtat captant les nappes alluviale et miocène. Particuliers, agriculteurs, industriels prélèvent chaque année des milliers de mètres cube d'eau dans les ressources souterraines. Par ailleurs, les forages profonds mal conçus peuvent générer des pollutions ponctuelles importantes de la nappe miocène en la mettant en communication artificiellement avec la nappe alluviale elle-même contaminée.

La loi impose que tout forage respecte des règles de construction. Un forage bien fait coûte plus cher, certes, mais les conséquences d'un ouvrage mal réalisé doivent aussi être connues et prises en compte.

### Les caractéristiques d'un forage correctement réalisé



#### Légende

- |   |   |
|---|---|
| 1 tête de forage dépassant de 0,5 mètre du sol ou 0,2 m si le forage est dans un local avec un capot de fermeture | 6 Massif filtrant (gravier calibré si nécessaire) |
| 2 Ciment (injecté sous pression par le bas) il assure l'étanchéité entre les 2 aquifères                          | 7 Crépine (adaptée à la formation aquifère)       |
| 3 Niveau de la nappe au repos   | 8 Espace annulaire > 5 cm                         |
| 4 Margelle en pente vers l'extérieur  | 9 Tubage de protection                            |
| 5 Tube plein à la base de la crépine  | 10 Centreur (obligatoire)                         |
|   | 11 Toit de l'aquifère captif                      |

### Forages : des points d'entrée possibles pour les pollutions...

De nombreux forages sont présents sur la zone vulnérable. Ces forages sont des points particulièrement sensibles car ils mettent en relation directe la nappe souterraine avec les activités de surface. Parfois même ils sont très profonds et s'ils ne sont pas tubés et cimentés sur toute leur hauteur, ils mettent en communication des nappes qui naturellement ne sont jamais connectées. Des transferts d'eau d'une nappe à l'autre peuvent alors se produire et conduire à dégrader les nappes profondes.

Madame Lataupe, vous qui êtes une spécialiste des forages, qu'en pensez-vous ?

Euh, ben moi, vous savez, les sondages, je trouve ça souvent très creux.



Il existe une norme NFX 10-999 forage d'eau et de géothermie. Il est fortement recommandé que chaque ouvrage soit réalisé conformément à cette norme.

- Quelles garanties avons-nous de ne pas être entraîné vers une pollution des nappes ?
- Quelles précautions envisagées compte tenu du précédent classement en zone vulnérable ?
- Quelles précautions dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE ou SDAGE)
- La zone d'épandage est également en zone inondable PPRI du Rhône. Que ce passe t'il en cas d'alerte inondation ? Quel impact sur le stockage tampon, lui-même en zone inondable ?

- Des label IGP – AOP sont en cours d'étude sur le secteur (Ail de Piolenc, Garance des teinturiers de Provence (AB)), quel risque négatif cela engendre sur ces appellations ? Un avis éclairé et un positionnement individuel des producteurs concernés est absolument nécessaire et doit être joint au dossier.

#### **Questions sur l'injection du biométhane dans le réseau local :**

- Des raccordements ont été rajoutés pour Mondragon et Mornas :
  - Est-ce que l'étude technique peut être fournie pour connaître la faisabilité et le coût ?
  - Qui finance, le porteur de projet ou les citoyens ?
- Quel tarif préférentiel est prévu pour les Mondragonnais et les Mornassiens ?

#### **Questions sur l'évaluation budgétaire et le financement :**

- Quelles garanties apportent les porteurs de projet en cas de dépôt de bilan ?
- Quelles garanties en cas d'atteinte à l'environnement ?
- Quelles garanties sur le démantèlement du méthaniseur en fin de carrière
- Qui prend en charge les aménagements de voirie
- Quelle garantie de non-revente de l'usine à des privés non-agriculteurs
- Les porteurs du projet étant en SCEA, quels engagements sont pris pour que les structures soient dirigées par des agriculteurs actifs puisque le méthaniseur sera en zone agricole ?
- Quel retour financier pour les Mondragonnais

#### **Questions sur la démarche d'autorisation environnementale :**

Vous affirmez :

A ce stade, les études d'impact, de danger et le plan d'épandage du projet Méthalcyon sont en cour de finalisation.

- Vous concertez la population sans avoir de données à apporter !
- La Zone d'épandage est en zone rouge PPRI du Rhône ou on assiste déjà à du stockage longue durée de compost SUEZ, en sera-t-il de même avec un épandage de digestat anarchique et incontrôlé ?

#### **Questions concernant le trafic routier :**

Vous affirmez :

La cohabitation avec la Via Rhona concerne une distance de 1,1km environ, qui se différencie en 2 zones :

- En rouge : 900 m longeant l'autoroute. Il s'agit d'une voie de 6 m permettant le croisement de véhicules,
- En jaune : 200 m menant à la parcelle. Il s'agit d'une voie de 3 m en bordure de parcelles agricoles

Conscients des enjeux de sécurité et de cohabitation entre les différents usagers de cette voie, nous sommes engagés dans un dialogue constructif avec les services compétents en charge de la sécurité routière.

L'arrivée sur le site des bennes contenant les cultures ensilées est saisonnière et ponctuelle et il est proposé de mettre une signalétique en place lors de ces chantiers afin de prévenir les usagers du trafic plus conséquent sur cette période.

	Seigle	Orge	Sorgho
Quantité (en tonne)	3 000	3 000	2000
Volume	4 300	4 300	2 900
Période de récolte	Avril ou mai	Avril ou mai	Fin septembre mi-octobre
Nombre de voyages	143	143	95
Nombre de jours d'ensilage	10 jours ouvrés	10 jours ouvrés	8 jours ouvrés
Nombre de voyages par jour	Environ 15	Environ 15	Environ 12

- Quel est le plan de circulation exact en sachant que le passage sur la voirie qui enjambe le Lez côté Parassac n'est pas possible compte tenu de la limitation de tonnage du pont et la présence de lotissement ?
- Quels aménagements de la voirie, des carrefours RN7, de la traversée de Mondragon ou de Mornas, du carrefour RN7 de La Croisière, du passage à Lamotte du Rhône compte tenu de l'impossibilité d'emprunter le pont de la RD44 sur le canal ?

Vous affirmez :

L'apport de ces déchets se fera par camion polybennes ou par benne à ordures ménagères à raison de 4 voyages par jour ouvré en moyenne.

Pour les biodéchets cela dépendant du mode collecte qui sera mis en place par les collectivités.

En termes de fréquence le nombre de camions/ BOM sera **en moyenne de 4,8 par jours ouvrables** (du lundi au vendredi réparti sur l'année) .

- **Les trafics liés au produit sortants : le digestat**

Le digestat produit, soit environ 16 422 tonnes par an est acheminé sur les parcelles aux périodes propices où les plantes en ont besoin et où les conditions pédoclimatiques (ensemble des conditions de climat auquel est soumis un sol) le permettent.

Cette activité représente environ 800 voyages par an dont la répartition est la suivante :

- 1/3 à l'automne avant les semis, entre le 10 octobre et 20 novembre sur les céréales d'hiver (blé, orge)
- 1/3 du 10 avril à 31 mai (sur les Tournesol et Maïs)
- 1/3 en période hivernale en remplacement des apports azotés des engrais de chimique, et répartie sur l'année pour les tomates, courges et ail)

Flux / Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Apports de CIMSE	×	×	×	✓	✓	×	×	×	✓	✓	×	
				30 voyages/jour sur 8 jours 10 jours					De mi sept à mi oct 8 voyages/jour sur 8 jours 10 jours			×
Déchets agricoles de céréales	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
				1 voyage /jour jours ouvrés du lundi au vendredi								✓
Apports de déchets agroalimentaires/ biodéchets	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
				4 voyages /jour jours ouvrés du lundi au vendredi								✓
Épandage de digestat	✓	✓	×	✓	✓	×	×	×	×	✓	✓	
	266 voyages sur 2 mois 5 à 6 voyages/ jour			266 voyages du 10 avril au 31 mai 5 à 6 voyages/jour						266 voyages du 10 octobre au 20 nov 5 à 6 voyages/jour		×

Prévision annuelle du trafic entrants et sortants

- Vos chiffres sont faux et demandent plus de précisions :
  - 1 voyage = 2 passages (1 aller et 1 retour)
  - En avril mai : 40 voyages par jour soit 1 voyage toutes les 12 mn et si on part du principe que le transporteur repart, cela fait 1 toutes les 6 mn avec le croisement des véhicules plus les autres usagés ;
- Ce qui donne, en partant du principe que chaque voyage sera complet :

Synthèse annuelle estimée (en passages, aller-retour compris)

Type de flux	Nb. de voyages/an	Nb. De passages (aller-retour)
CIMSE (ensilage)	381	762
Déchets IAA/biodéchets	≈ 1 200	≈ 2 400
Épandage du digestat	800	1 600
Total estimé annuel	≈ 2 381 voyages	≈ 4 762 passages (25/jr soit 1/ 20 <sup>e</sup> )

- Nous demandons :
  - Une cartographie des flux logistiques prévisionnels (origine/destination des camions).
  - Un engagement écrit du porteur de projet à financer les travaux routiers nécessaires.

### Questions sur l'environnement :

Vous affirmez :

Le talus arboré de l'autoroute, la ripisylve du Lez et les arbres et arbustes qui agrémentent le site d'évènements festifs apportent un peu de verticalité et de végétation haute à proximité de la zone de projet et atténuent la monotonie du paysage. Ces éléments végétaux participeront à l'intégration paysagère du projet qui sera notamment peu perceptible depuis les habitations isolées et les villages.

Or, si le paysage est monotone, c'est bien parce que depuis des années, le porteur de projet a détruit la ripisylve du Lez, transformant la ZNIEF en zone de stockage de déchets et autres composts malgré les mises en demeure de la préfecture. Quelle garantie pouvons-nous avoir sur ce projet alors qu'aujourd'hui, aucune précaution n'est prise pour l'évacuation des eaux issues de la serre photovoltaïque ?

Vous affirmez :

De plus, il n'est fait état d'aucune volonté de vendre davantage un bien lorsqu'un méthaniseur se construit ou est présent : les méthaniseurs n'ont pas d'effet ni sur le cours du marché immobilier local ni sur la disponibilité des biens. En effet, les installations, une fois construites et en activité semblent passer inaperçues.

Ce qui est faux, les riverains disposent d'estimations d'expert prouvant le contraire. De plus la présence du méthaniseur condamnerais sans appel

l'activité de Mr Deroubaix se trouvant à proximité. Quelles indemnités prévoyez-vous en compensation ?

### Questions sur la convergence agroécologie et méthanisation :

Vous affirmez :

Les principaux points de convergence entre agroécologie et méthanisation sont :

Principe agroécologique	Contribution de la méthanisation
Recycler les ressources	Valorisation des déchets organiques et résidus de cultures
Améliorer la fertilité des sols	Apport de digestat riche en matière organique et éléments fertilisants
Limiter les intrants chimiques	Substitution partielle des engrais chimique par le digestat
Favoriser l'autonomie des fermes	Production d'énergie renouvelable et fertilisation locale
Diversifier les cultures	Impulser l'implantation de CIMSE dans les rotations, diversification des assolements
Préserver les sols et la biodiversité	CIMSE, apport organique, réduction du lessivage

Ces affirmations sont fausses, une agriculture biologique, respectueuse de l'environnement répond beaucoup mieux à l'ensemble des principes agroécologiques.

Vous oubliez de donner votre propre rentabilité économique qui motive toutes les excuses.

Si, par hasard, vos affirmations étaient exactes, l'emploi du digestat sur l'ail de Piolenc serait recommandé.

Merci de bien vouloir étayer vos affirmations par des preuves scientifiques irréfutables.

En résumé, voila les questions pour lesquelles nous souhaitons des réponses étayées, argumentées et non des affirmations non fondées :

#### ◆ 1. Processus de concertation et gouvernance

- Pourquoi ne pas avoir lancé une concertation avant l'arrêté de basculement ?
- Pourquoi l'association n'a-t-elle pas eu accès à une salle municipale pour ses réunions alors que le projet est affiché sur le site de la Mairie ?
- La production de gaz non fossile sert-elle réellement l'intérêt local ou surtout celui des investisseurs ?

#### ◆ 2. Transparence et intérêts privés

- Quel est l'intérêt agricole de la serre photovoltaïque voisine (présumée vide) ?
- Peut-on consulter le compte d'exploitation de cette serre ?
- N'y a-t-il pas mensonge de la part du porteur de projet méthalcyon qui est identique à celui de la serre ?

### ◆ 3. Stockage et traitement des intrants

- Quelles études d'impact sur les odeurs et les jus d'ensilage ?
  - Quelles précisions sur le déconditionnement des déchets agroalimentaires ?
  - Les zones de stockage sont-elles protégées contre les animaux (proximité zone naturelle protégée) ?
  - Quelles garanties contre la pollution par nanoplastiques dans le digestat ?
- 

### ◆ 4. Digestat

- Quelles mesures en cas de fuite dans la zone inondable (PPRI du Lez) ?
  - Quelle prise en charge de l'eau potable pour les riverains en cas de pollution ?
  - Quelles assurances pour les exploitations en agriculture biologique ?
  - Le stockage du digestat solide est-il contrôlé (odeurs) ?
  - Le bassin de régulation est-il étanche et couvert ?
  - Connaissant le fonctionnement de la plateforme Alcyon de Bollène, quelle garantie sur le bon fonctionnement de ce projet ?
- 

### ◆ 5. Intrants agricoles (CIMSE)

- Quelle est l'origine des cultures intermédiaires (CIMSE) et les rotations prévues ?
  - Quels bilans azotés, bilans hydriques, rendements, dates de récolte ?
  - Peut-on garantir l'absence de concurrence avec l'alimentation ou l'activité agricole actuelle ?
  - Quels impacts sur les structures agricoles existantes ?
- 

### ◆ 6. Sous-produits végétaux

- Quelle est leur origine, quantité, engagement des fournisseurs ?
  - Quelle est leur destination actuelle ?
  - Quel bilan carbone du changement d'usage ?
  - Existe-t-il une volonté de déclasser des productions agricoles et de bénéficier également des indemnités pour aléas des assurances ?
- 

### ◆ 7. Déchets non agricoles

- Quels types de déchets agroalimentaires (IAA) seront utilisés ?
  - Quelles garanties sur l'absence de polluants issus de ces déchets dans le digestat ?
-

## ◆ 8. Produits sortants et épandage

- Quels apports d'azote par culture (blé, sorgho, tournesol) en fumure classique, par digestat et en agriculture biologique ?
  - Quel plan d'épandage détaillé (dates, quantités, retour) ?
  - Quelle évolution des sols (physico-chimie) ?
  - Quelles précautions pour les forages (même non déclarés) ?
  - Quels risques pour les zones vulnérables aux nitrates ?
  - Quelles mesures en cas d'inondation ?
  - Quels impacts sur les labels IGP ou AOP en cours d'étude ?
- 

## ◆ 9. Injection de biométhane dans le réseau

- Étude de faisabilité et coût du raccordement : disponibles ?
  - Qui finance ? Porteur de projet ou citoyens ?
  - Tarifs préférentiels pour les habitants de Mondragon/Mornas ?
- 

## ◆ 10. Aspects financiers et assurances

- Quelles garanties en cas de faillite ?
  - Quelles garanties environnementales ?
  - Qui financera les voiries et démantèlement ?
  - Quelle garantie de maintien d'une gouvernance agricole ?
  - Quel retour financier pour la commune ?
- 

## ◆ 11. Autorisations environnementales

- Pourquoi consulter sans données disponibles et sans pouvoir des explication complètes ?
  - Y aura-t-il un épandage anarchique comme pour le compost SUEZ ?
- 

## ◆ 12. Trafic routier

- Quel plan de circulation ? (Limitation de tonnage, ponts, traversée de villages)
  - Qui finance les aménagements ?
  - Chiffres de trafic à préciser (nombre de passages, croisement de camions...)
  - Cartographie des flux logistiques demandée sur l'ensemble du rayon d'action
-

### ◆ 13. Environnement et paysage

- Quelles garanties sur la gestion des eaux et déchets existants ?
  - Quel impact sur les riverains et activités proches (ex : salle de réception) ?
  - Quelles indemnisations prévues ?
- 

### ◆ 14. Agroécologie et compatibilité avec la méthanisation

- La méthanisation est-elle vraiment compatible avec l'agroécologie ?
- Le digestat serait-il bénéfique sur des cultures comme l'ail de Piolenc ?
- Quelles preuves scientifiques peuvent être fournies ?
- Quels impacts sur le prix du foncier et l'accès aux terres pour tous ?

Dans l'attentes de vos réponses.

Fait à Mondragon le 9 juillet 2025

Le Bureau d'Aménager Sans Nuire Portes de Provence